

RELIE-NOUS

SEPTEMBRE 1991



Bulletin d'information syndicale

Volume 4 , numéro 1

MOT DU PRESIDENT

En juin dernier, deux commissaires de la C.E.C.M. se présentaient au Magasin Deslauriers et demandaient, après un examen sommaire des lieux, une vérification complète des inventaires. Ils remettaient également en question certaines procédures de revente des stocks périmés soit aux personnes salariées de la Commission, soit à des "grossistes revendeurs".

Il est sans doute normal et même sain que les commissaires de la C.E.C.M. s'intéressent à ce qui s'y passe. Dans le cas présent, cependant, il nous apparaît anormal que lesdites personnes débarquent à Deslauriers en pleine période de déménagement, soit dit en passant, et décident qu'il y a des voleurs dans la place.

Comme conséquence immédiate de cette intervention, la Commission a dû, à grands frais, engager une firme extérieure pour faire les vérifications demandées.

Nos personnes salariées ont alors été traitées de façon fort cavalière par les vérificateurs de cette firme et plusieurs, sinon toutes, ont eu à composer avec une suite d'insinuations plus que désagréables.

Résultat de tout ça!

La vérification effectuée démontre que tout est normal, qu'il n'y a ni fraude, ni écart d'inventaires et que, somme toute, les personnes salariées de Deslauriers sont à la fois d'une honnêteté à toute épreuve et d'une compétence peu commune.

Plusieurs des personnes oeuvrant à Deslauriers nous ont fait savoir qu'elles toléreraient mal d'avoir été traitées de la sorte par l'employeur et qu'il serait plus que souhaitable d'obtenir, des responsables de cette situation, les excuses publiques qui s'imposent. Si on ne s'est pas gêné pour rendre publics des soupçons de fraude soutenus par des délateurs plus ou moins anonymes, il faudrait certes rendre public le rapport qui fait preuve de l'absence de fraude, le tout, bien sûr, accompagné d'excuses tout aussi publiques aux personnes touchées.

Don Quichotte ne doit pas s'ingérer dans la gestion d'un organisme comme la C.E.C.M.

VERIFICATION ADMINISTRATIVE A LA C.E.C.M.

UN RAPPEL DE LA SITUATION

Au début mai, le ministre de l'éducation, Monsieur Michel Pagé, est mis au fait des problèmes de fonctionnement et de gestion de la C.E.C.M.

Saisi de la question, ce dernier mandate Monsieur Gérard Tousignant à effectuer une vérification administrative de la gestion de la C.E.C.M. Son mandat comprenait les points suivants, à savoir:

- l'analyse du fonctionnement du Conseil des Commissaires;
- la vérification de la nature des rapports qui existent entre l'administration et le pouvoir politique;
- l'analyse du processus de prise de décision au sein de la C.E.C.M.;
- la vérification et l'analyse des politiques de délégations de pouvoirs, des règlements, etc....
- le dépassement du nombre de postes de cadres.

DEPOT DU RAPPORT TOUSIGNANT A LA C.E.C.M.

Ce rapport fut déposé, au début du mois de septembre, aux membres du Conseil des Commissaires.

Voici en quelques lignes certains éléments qui ont fait l'objet de recommandations:

A la lecture du rapport, on constate qu'il y a urgence de clarifier les responsabilités et les rôles entre l'administration et le pouvoir politique. Ainsi on recommande qu'un certain nombre de politiques fassent l'objet de révisions, notamment en ce qui concerne les sujets suivants:

- la sélection, l'engagement et la probation des personnels;
- les délégations de pouvoirs qui viseraient le respect du partage des responsabilités entre la politique et l'administration;
- les règles et les procédures d'assemblées qui régissent les séances du Conseil des Commissaires;
- de plus, certaines recommandations sont à l'effet d'améliorer le climat des relations patronales et syndicales et de réduire des postes d'encadrement.

Les membres du Conseil des Commissaires auront du pain sur la planche et devront d'ici peu donner suite au rapport Tousignant.

HORAIRE DE TRAVAIL

Sous réserve des exceptions prévues à l'annexe C de la convention collective 1971-75 qui stipule les différents horaires de travail pour certaines classes d'emploi, l'horaire régulier de travail prévu à la convention collective et à l'entente entre la C.E.C.M. et le syndicat signée le 19 août 1981, pour les personnes salariées de l'A.P.P.A., se situe généralement entre 08:30 et 16:30.

Or, il s'avère que plusieurs travaillent en dehors de cet horaire. Il convient donc au Syndicat de vérifier comment la modification s'est opérée.

A cet effet, vous recevrez bientôt une formule de sondage que vous aurez à remplir et retourner à l'A.P.P.A.

PLAN D'ACTION DU MINISTRE PAGÉ

Le 16 septembre dernier, à l'école Pierre-Dupuy, le Ministre Pagé tenait une rencontre afin de présenter son plan d'action en matière d'éducation.

Nous n'avons pas pu questionner le ministre lors de la période réservée à cette fin. Par contre, notre représentant des services de garde a pu avoir un entretien, de quelques minutes, avec le ministre et les deux sous-ministres qui l'accompagnaient.

Lors de cet entretien nous avons manifesté notre inquiétude face à l'impact des mesures alimentaires sur l'emploi des personnes salariées en services de garde et de dîner.

Nous y avons donc appris que le financement de ces mesures a été confié au Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Nous entamerons donc prochainement des démarches auprès de cet organisme afin d'en savoir davantage sur ce dossier.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE PERSONNES SALARIEES DES SERVICES DE GARDE

Le 2 octobre 1991, à 19 h 00, à l'auditorium de l'école Le Plateau, au 3710 rue Calixa-Lavallée, il y aura une assemblée pour toutes les personnes travaillant en services de garde en milieu scolaire.

Il est très important que vous soyez présentes-présents. Vous aurez à vous prononcer sur les assurances collectives.

..

PARTY DE NOEL

Déjà l'automne avec toute sa féérie de couleurs qui nous émerveille à chaque année.

Voici aussi le temps d'organiser le party de Noël.

La date retenue est le 12 DECEMBRE. Donc réservez votre soirée.

Nous vous adresserons bientôt les invitations.

Ce sera la même formule que l'an passé, soit:

- billets d'entrée à acheter à l'avance;
- consommations vendues à prix modique.